

Extrait du Vivre les paysages | CD54

<http://vivrelespaysages.cg54.fr/conclusion-en-forme-d-ouverture.html>

Conclusion ... en forme d'ouverture ... !

- Introduction -

Date de mise en ligne : lundi 24 juin 2013

Vivre les paysages | CD54

Tel qu'il a été conçu et réalisé, l'Atlas des paysages de Meurthe-et-Moselle présente bien sûr les attendus d'un Atlas des paysages « traditionnel » : l'organisation des paysages, l'identification des grands ensembles de paysage et des unités paysagères ; les fondements qui expliquent la diversité des paysages rencontrés ; les processus de transformation des paysages et les enjeux qui y sont liés ; l'analyse de chaque unité paysagère mettant en évidence ses caractéristiques.

En ce sens il s'agit d'un outil de connaissance global précieux sur les paysages départementaux, qui a bénéficié de l'ensemble des études et projets menés sur le sujet depuis des années par de nombreux acteurs.

Mais plusieurs dispositions font de cet Atlas un outil *au service de l'action*, et à ce titre l'un des Atlas plus aboutis existant en France.

Sur la forme :

- sa mise à disposition sous format internet attractif et fonctionnel rend l'intégralité de son contenu accessible à tous
- la réalisation des repérages cartographiques et photographiques sous SIG

Sur le fond :

- La synthèse sur les *valeurs paysagères* majeures du département permet de partager un regard critique et fondé sur les processus de transformation à l'oeuvre ;
- Les *processus de transformation* sont rendus factuels et « objectivés » par les illustrations interprétatives des photos aériennes et des cartes aux différentes époques, et par la reconduction de photographies anciennes avec les même cadrages ;
- La *cartographie d'enjeux de paysage* pour chaque unité facilite l'exploitation des contenus de l'Atlas pour les études, les projets, l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme ;
- Surtout, l'Atlas de Meurthe-et-Moselle propose des *orientations et des recommandations* pour la préservation, la gestion et l'aménagement des paysages ; il articule ainsi la connaissance et l'action ; il fonde les bases d'un projet de paysage possible pour la Meurthe-et-Moselle en s'avançant dans l'opérationnel.

Au terme de la réalisation de l'Atlas, le grand défi est son utilisation active et effective par les acteurs de l'aménagement. Pour cela, cinq axes peuvent être suivis :

- **Communication autour de l'Atlas**

Une communication est ainsi à poursuivre autour de l'Atlas vers les élus, les services des collectivités, les services de l'Etat, les professionnels de l'aménagement, les associations, les enseignants du primaire, du secondaire et des universités, les scolaires, le grand public, ...

- **Animation de l'Atlas** L'Atlas a d'emblée été conçu pour être évolutif et facile à gérer. Plusieurs actions peuvent être mises en place pour l'animer :
- Renforcer l'Atlas comme plateforme principale de la connaissance liée au paysage
- Renforcer les différents niveaux de lecture (grand public/élus/techniciens) par l'animation ;
- Enrichir en permanence les contenus de l'Atlas internet :
 - représentations graphiques complémentaires des paysages à caractère pédagogique
 - compléter les contenus de « goûter les paysages »
 - compléter les contenus de « les paysages au fil des saisons »
 - enquêtes-interviews vidéos de témoins et d'acteurs du paysage

- construction et mise en ligne d'un observatoire photographique, sur la base de photos pouvant être issues de l'atlas et de photos complémentaires ciblées sur les sites appelés à évoluer dans les prochaines années.

- **Sensibilisations ciblées**

L'Atlas doit se prolonger par des sensibilisations ciblées et adaptées aux différents acteurs ou publics : les notions de paysage, et de projet de paysage, sont en effet souvent mal comprises, confondues notamment avec le *paysagement*, qui, dans un projet, n'est que la partie d'agrément par les plantations. Cet axe de prolongement de l'Atlas concerne les élus et leurs services, les professionnels de l'aménagement, les scolaires :

- sessions d'information/sensibilisation/formation,
- réalisation de guides pratiques thématiques,
- rencontres des collectivités locales et débats (intercommunalités, SCOT, Pays, PNR, ...)
- montage de projets pédagogiques en lien avec les écoles, collèges, lycées

- **Politiques internes**

L'Etat au niveau de ses services déconcentrés, la Région, le Département, mais aussi les intercommunalités, les chambres consulaires, peuvent utilement redéfinir leur politique paysagère à la lumière des résultats de l'Atlas : enquête auprès des différentes directions, bilan des actions, des outils et de l'organisation des services concernés, communication interne, fabrication d'outils d'interface adaptés.

- **Politique partagée**

Ce cinquième axe est plus ambitieux. Il vise à la construction permanente d'un projet de paysage partagé pour la Meurthe-et-Moselle. Il mérite quelques explications.

Un des intérêts de la question du paysage est de croiser les champs sectoriels de l'aménagement : il est un sujet commun de discussion, il permet de donner de la cohérence et du sens au territoire dans son ensemble, comme *cadre de vie actif* et non pas simplement comme support passif d'implantations de toutes sortes menées par des spécialistes. Les acteurs sont en effet si nombreux qu'il faudrait un heureux hasard, bien improbable, pour que l'addition de leurs actions sur un seul et même territoire conduise à la constitution d'un cadre de vie harmonieux.

Le paysage ne peut donc plus être la résultante fortuite des actions d'aménagement.

Il doit au contraire être au centre de la pensée et de l'action sur le territoire, un des principes premiers, tenu en permanence ; il doit être projet : cause et non conséquence.

C'est pourquoi l'Atlas des paysages ne dit pas seulement ce que sont les paysages de la Meurthe-et-Moselle, ni seulement ce qu'ils deviennent : il ouvre à la question de ce que l'on pourrait souhaiter qu'ils deviennent.

C'est cette dernière question qui se pose aujourd'hui. L'Atlas propose des pistes, sous forme de recommandations déclinées en fiches. Il reste à enclencher une dynamique de projet[bleu violet] sur cette base : à rassembler les acteurs de l'aménagement concernés par la question et à engager les débats ; à faire connaître et présenter l'Atlas, certes, mais aussi à concerter sur les enjeux et recommandations. C'est tout le sens de la Convention européenne du paysage, ratifiée par la France en 2006, qui prévoit que des « objectifs de qualité paysagère » soient définis en concertation.

Conclusion ... en forme d'ouverture ... !

Ainsi, la définition et la mise en oeuvre d'un projet partagé devrait se concrétiser dans le Forum du Paysage et de la Biodiversité : sorte d'atelier permanent du paysage, rassemblant les acteurs, il pourrait être l'instance des échanges de connaissance, d'expérience et d'expérimentations, et de la co-construction permanente du paysage départemental.

Le Forum du Paysage et de la Biodiversité sera mis en oeuvre par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle sur la colline de Sion-Vaudémont à l'automne 2014.